

## La représentation des parents d'élèves dans les instances du collège

Les parents d'élèves peuvent être représentés :

- au **Conseil d'Administration**

**14 parents peuvent être élus, 7 comme titulaires, 7 comme suppléants.**

Le CA se réunit environ 4 fois par an à 18h, sur une durée de 1h30 à 2h. Il traite toutes les questions concernant la vie et la gestion du collège.

Parmi ces 14 élus au CA, certains sont élus :

- **6 à la « Commission Permanente » du CA (3 titulaires, 3 suppléants).** Elle se réunit obligatoirement 1 fois par an, en janvier/février au moment de la préparation de la rentrée scolaire (vote de la répartition horaire entre les disciplines). Mais pourrait être réunit à d'autres occasions pour préparer le CA.
- **6 au Conseil de Discipline (3 titulaires, 3 suppléants).** Il se réunit autant de fois que nécessaire, c'est-à-dire le moins souvent possible.
- A la **Commission Hygiène et Sécurité** (pas forcément des élus au CA)  
**4 parents désignés (2 titulaires, 2 suppléants).** Elle se réunit deux fois par an. Elle est chargée de faire toute proposition utile au CA en faveur de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.
- A la **Commission Fonds Sociaux** (pas forcément des élus au CA)  
**2 parents désignés (1 titulaire, 1 suppléant).** Elle se réunit 1 fois par trimestre. Elle discute des attributions des fonds sociaux aux familles qui ont déposé un dossier d'aide.
- Au **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté** (pas forcément des élus au CA)  
**6 parents maximum désignés (3 titulaires, 3 suppléants).** Animé par les infirmières et les CPE, il définit notamment un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque, et contribue à l'éducation à la citoyenneté.
- A la **Commission Educative** (pas forcément des élus au CA)  
**2 parents minimum désignés (1 titulaire, 1 suppléant).** Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle se réunit en fin de compte pour éviter un Conseil de discipline, ou avant d'en arriver là. Les réunions peuvent donc être nombreuses.

---

**Attention :**

La plupart des représentants parents sont à désigner pour le premier CA nouvellement élu, qui se tiendra en novembre.

**Dans l'immédiat, le plus urgent, c'est l'élaboration de la liste des 14 noms pour le CA (7 titulaires, 7 suppléants), liste à dresser avant fin septembre.**